

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022-34 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/12/2022

Objet : Autorisation de recours a une ligne de trésorerie

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Emprunts

Date de télétransmission : 14/12/2022 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2022-34. Autorisation recours ligne trésorerie.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20221213-2022-34-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 30/11/ 2022.

Objet : Autorisation de recours à une ligne de trésorerie

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie RABETEAU, M. Karl PERIGAUD.

Excusés : Mme Aline COUDERT, Mme Maud TERRACOL, M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY, Mme Viviane RAFFIER Mme Céline JALLAIS.

Pouvoirs : Néant.

M. Jean-Michel IGOULZAN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	3	3
Votants	3	2
Pour	3	2
Contre	0	0
Abstentions	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CIOL souhaite ouvrir une ligne de trésorerie pour les besoins de financements de la section de Fonctionnement.

Le budget du CIOL supporte aujourd'hui un décalage entre la perception de recettes et le paiement de charges fixes notamment la perception de la facturation du 1^{er} semestre. Pour combler cette avance comptable, le CIOL souhaite contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 30 000 € lui permettant d'effectuer des demandes de versements de fonds dès que nécessaire.

La Caisse d'Epargne propose les conditions suivantes :

Montant	30 000 euros
Durée de la ligne de trésorerie	12 mois
Taux intérêt	Taux révisable ESTER + 0,69%
Base de calcul	Exact/360
Commission d'engagement	100 €

A l'unanimité, le Conseil syndical :

- émet un avis favorable à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le CIOL aux conditions définies ci-dessus ;
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **14-12-2022**

Isle, le 14/ 12 / 2022

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

